



PREFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation, des libertés publiques
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

Arrêté du 5 novembre 2007 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation sur la commune de Longueil Sainte Marie

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret 2005.82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création d'un comité local d'information et de concertation en application de l'article L.125-2 du code de l'environnement et sa circulaire d'application du 26 avril 2005 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation (CLCI) sur la commune de Longueil Sainte Marie ;

Vu les courriers des 19 septembre 2005 et 30 octobre 2007 par lesquels la société FM Logistic fait part de la désignation de la personne susceptible de siéger en qualité de membre du collège "salariés" ;

Considérant que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'entreprise FM Logistic a procédé à la désignation de la personne devant siéger dans le CLIC en qualité de membre du collège "salariés" ;

Considérant qu'il convient de compléter et modifier l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un CLIC sur la commune de Longueil Sainte Marie pour procéder à la désignation du membre du collège "salariés" ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 est modifié comme suit :

Après Collège "salariés", les mots "désignation en cours" sont remplacés par :

"Monsieur Stéphane Dudomaine, cariste en prestations logistiques, secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)"

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de Longueil Sainte Marie.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Compiègne, le maire de Longueil Sainte Marie, la directrice régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, l'inspectrice des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 5 novembre 2007

pour le préfet
et par délégation,
pour la secrétaire générale absente,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Jean-Marc Sénateur